

## CONSEIL DE QUARTIER DE SAINTE PEZENNE

Direction des Vies participatives  
Réd. : M. GONNET / B. GABRIEL

### Relevé de conclusions du Conseil de Quartier du 13 mars 2013

**Co-Présidents** : Julie BIRET, Maurice VINCK

**Elus municipaux** : Jacques TAPIN, Amaury BREUILLE, Virginie LEONARD.

**Membres** : Jean-Marie BERGER, Christian BROTHIER, Emmanuelle CASCAIL, Janine GACHIGNARD, Jean-Pierre GERVAIS, Jacques LARGEAU, Franck GIRAUD, Daniel LAFOIS, Christian MORIN, Claude ROI, Hervé HERAUD, Jacques LARGEAU, Christine LESTABLE, Paul SAMOYAU, Sylvie MOREAU, Patrick Pascal MARTIN, Jézabel POUVREAU, Yannick PRUNIER, Béatrice GARON

**Excusés** : Abdelghani AMMARI, Patrick DELAUNAY, Jean-Michel FAVRELIERE, Jean-Louis GAY, Anne LABBE

**Absents** : Olivier AUBINEAU, Patrick BAUDIN, Jean-Claude BRETON, Sylvain DESMIER, Pierre FALLOT, Olivier GINESTE, Philippe JOURDIN, Christian MORIN, Michel PAILLEY

**Direction Vies Participatives** : Bénédicte GABRIEL (chef du service des Conseils de Quartier)

**Direction des Espaces Publics** : Morgane AUBINEAU, Eve-Marie FERRER, Olivier THOMAS

-----  
**ORDRE DU JOUR :**

➤ **Présentation du projet expérimental d'optimisation de l'éclairage public sur le secteur de la rue du Moulin d'Ane**

➤ **Point sur les différents projets d'aménagement du quartier**

➤ **Retour sur les commissions :**

- Intergénérationnel
- Patrimoine, Environnement et Urbanisation
- Espaces Publics

➤ **Informations diverses d'actualité**

## **I - Présentation du projet expérimental d'optimisation de l'éclairage public sur le secteur de la rue du Moulin d'Âne :**

Ce projet est présenté par Morgane AUBINEAU, technicienne au service Mobilités et Eclairage public et Olivier THOMAS, Chef du service Mobilités et Eclairage Public (Direction des Espaces Publics) et Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire.

### ***Rappel de l'origine du projet***

La demande originelle émane d'un riverain de la rue de Moulin d'Âne (présent lors de la réunion) qui a interpellé les services techniques de la ville pour demander la suppression ou l'extinction de l'éclairage public à proximité de son domicile (lampes à « ballon fluo ») pour 2 raisons :

- cet éclairage le gêne dans sa pratique amateur de l'astrophotographie
- l'éclairage semble contribuer à la prolifération de batraciens aux abords de son domicile.

Le Conseil de quartier de Ste Pezenne a été saisi de cette demande lors de la réunion publique d'octobre dernier. Depuis plusieurs services de la ville (Espaces publics, mission Biodiversité – Agenda 21, réglementation et sécurité ainsi que Hygiène et santé) ont travaillé en lien avec les élus concernés pour apporter une réponse en adéquation avec cette demande. En effet, la municipalité est notamment très sensible aux questions qui touchent la préservation de la biodiversité et au développement durable.

Éléments du diagnostic réalisé par les services de la ville :

- 1/ Le domicile du riverain demandeur se situe effectivement sur une prairie humide au bord de La Sèvre. La présence de batraciens et d'amphibiens est logique.
- 2/ La lumière du dispositif d'éclairage public peut s'avérer un facteur attractif pour ces espèces mais c'est plus la nature du terrain qui semble être la raison de leur présence.
- 3/ D'un point de vue préservation de la biodiversité, les batraciens invasifs constituent une espèce protégée sur le territoire municipal.
- 4/ Sur l'aspect juridique et légal, l'implantation d'éclairage public ne constitue pas une obligation de la Ville. En revanche, la collectivité, si elle fait le choix d'éclairer le territoire, a l'obligation d'entretenir le dispositif existant. Sur le secteur de la rue du Moulin d'Âne, il s'agit de matériel vétuste qui demanderait à être remplacé.

### **Rappel des missions du service Mobilités et Eclairage public**

- Assurer la gestion quotidienne d'un ensemble d'éléments techniques (réseaux, 378 armoires de commande, 13 500 points lumineux) et conseiller les créateurs de nouveaux aménagements (lotisseurs par exemple).
- Optimiser un dispositif non obligatoire mais recommandé sur certains espaces de la ville
- Mettre en place une démarche volontaire pour faire diminuer la facture d'énergie entre 2010 et 2012. A noter que l'éclairage public représente 40% de la facture d'énergie de la ville de Niort.
- Prendre en compte un ensemble de normes à respecter. Ce secteur connaît des évolutions constantes en matière de demande une veille juridique régulière. Les prochaines obligations légales s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain sur l'extinction des enseignes et vitrines commerciales la nuit.

### ***Mise en place de la démarche « Eclairer juste »***

Au regard de ces différents constatés, un projet d'optimisation de l'éclairage public sur le secteur de la rue du Moulin d'Âne qui a été soumis et validé par les élus. Il s'inscrit dans une démarche plus globale de refonte des installations d'éclairage public sur l'ensemble de la ville à partir de 2013, les luminaires seront identifiés, puis subiront des travaux d'amélioration ou seront supprimés s'ils sont jugés inutiles.

Dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 municipal, le service Mobilités et Eclairage public a pour mission d'élaborer et de conduire le projet « Eclairer juste » sur le territoire municipal.

« Eclairer juste », c'est éclairer :

- Quand il faut, en optant pour une sobriété énergétique : la période d'utilité pour l'usage humain qui soit le moins impactant pour la biodiversité, mais qui demeure équitable vis-à-vis des usagers en s'appuyant sur une politique d'éclairage pour des zones similaires
- Où il faut : les zones d'interaction entre les usagers sur le domaine public,
- A l'intensité la plus judicieuse en fonction de l'utilisation de la zone et avec des technologies ayant le moins d'impact possible sur la biodiversité (généralisation des appareils peu consommateurs).
- Tout en ayant une facture énergétique efficiente.

Les luminaires peuvent ainsi être éteints sur une période de l'année et/ou sur une plage horaire et en fonction des axes (circulation importante, nombreux types d'usagers) et des secteurs (résidentiel, zone d'activité économique, centre-ville). Une communication doit être faite auprès des riverains et un arrêté motivé doit être pris.

A ce titre, la rue du Moulin d'Âne constitue un moyen d'expérimentation, un point de départ à la mise en œuvre du projet municipal.

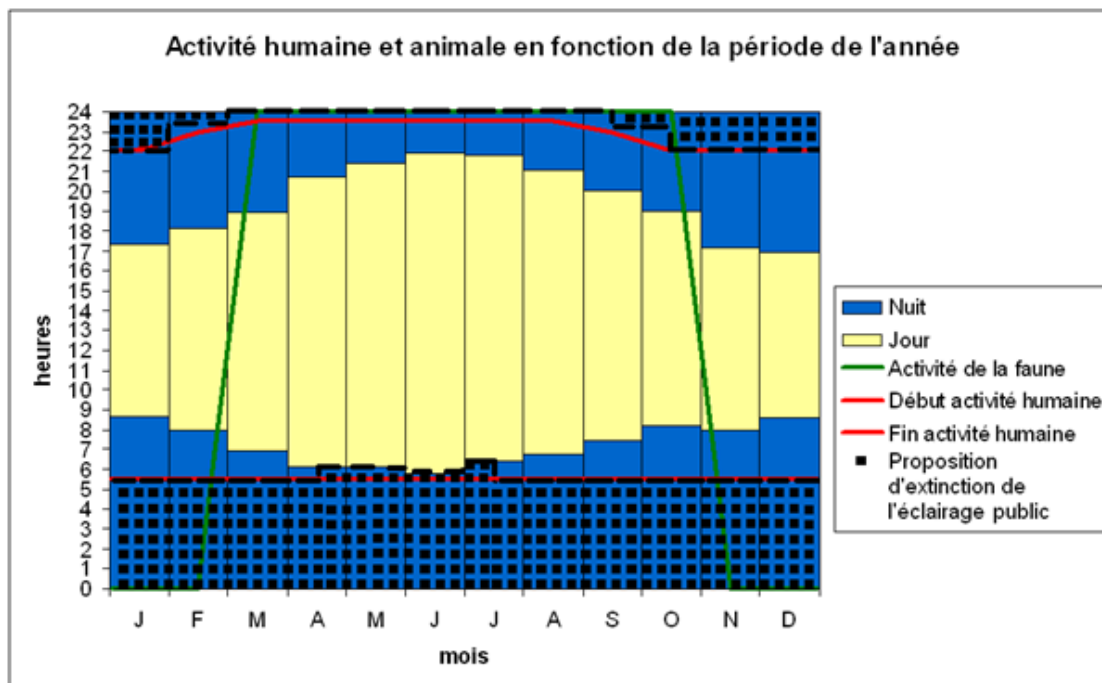
***Proposition projet d'optimisation de l'éclairage public sur le secteur de la rue du Moulin d'Âne :***

Dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communal, la Trame Verte et Bleue niortaise a été identifiée et cartographiée. La propriété du riverain demandeur se situe en bordure d'un des réservoirs de biodiversité de la commune (les méandres amont de la Sèvre), secteurs à forte valeur écologique qui peuvent être prioritaires en termes de préservation de la biodiversité.

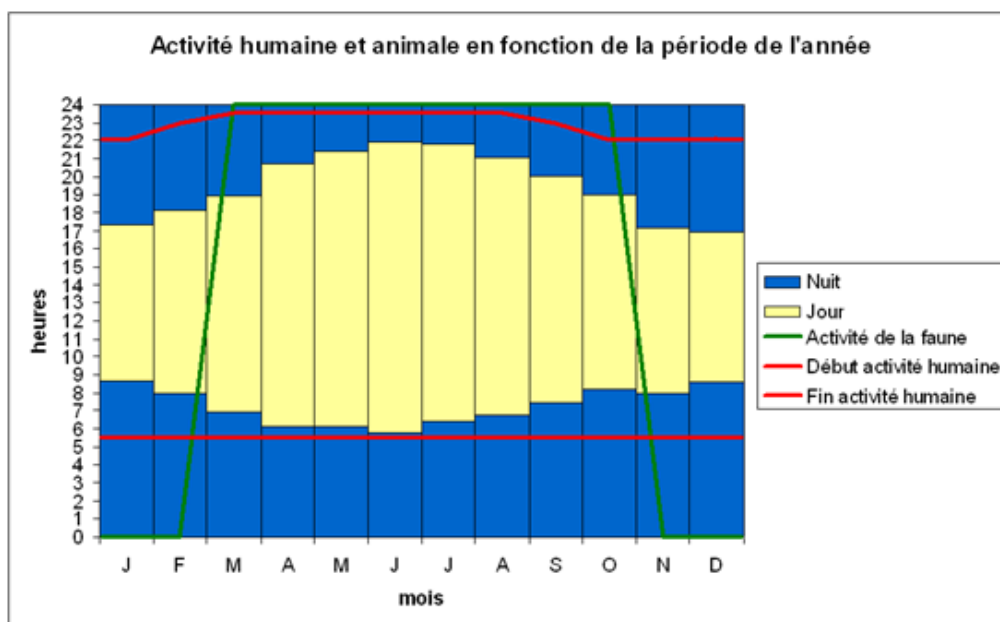
Toutes les mesures de limitation de dérangement de la faune peuvent donc y être envisagées, et notamment la limitation de l'éclairage. Les périodes d'activité les plus importantes pour la faune sont le crépuscule et l'aube. L'absence d'éclairage est donc la meilleure solution pour la faune et pour la flore.

Le choix de secteurs tests pour limiter l'éclairage public sur la commune peut être mis en corrélation avec les secteurs considérés comme réservoirs de biodiversité afin de limiter le dérangement de la faune de façon préférentielle sur ces zones à forte valeur écologique.

Le graphique ci-dessous met en parallèle l'activité humaine (lignes rouges) avec celle des animaux (ligne verte) en fonction de la période de l'année et des heures de la journée (rectangles jaunes). L'activité humaine commence de manière régulière à 5h30 sur Niort et varie en fonction de la saison le soir. Ainsi les activités nocturnes humaines sont beaucoup moins développées de l'automne au printemps que pendant la période estivale. L'activité de la faune est plus importante de février à novembre que le reste de l'année.



Le service Mobilité et Eclairage public propose par conséquent de mettre en œuvre l'extinction des luminaires sur l'ensemble de la rue du Moulin d'Âne lorsque l'activité humaine n'a pas lieu. De plus, il est proposé de ne pas rallumer l'éclairage les matins de mi-avril à mi-juin. En effet, la phase d'éclairage représente une durée maximale d'une trentaine de minutes et accélérerait l'usure des appareils qui ne sont pas calibrés pour être allumés sur des durées courtes.



**Proposition du plan de déploiement de l'éclairage public sur le secteur rue du Moulin d'âne**

L'ensemble des rues en vert sur le plan sera traité comme le présente les graphiques ci-dessus en matière d'éclairage public.



En complément à cette présentation, A. BREUILLE précise qu'il s'agit d'une expérimentation limitée à une rue de la ville mais qui s'avère importante de son point de vue expérimental. Il est par conséquent nécessaire de pouvoir bénéficier d'un retour de la part des usagers et riverains.

De plus, ce projet constitue la mise en œuvre de 3 enjeux : la bonne utilisation des ressources énergétiques, la préservation de la biodiversité ainsi que l'emploi optimisé des deniers publics.

#### **Questions et réactions des conseillers et du public**

- *Qu'en est-il de la mise en œuvre de ce projet dans le nouveau lotissement à proximité de la rue du Moulin d'âne ? Est-il envisageable de mettre en place des systèmes de détection de présence dans ce type de voies ?*

**Réponse de la direction des Espaces publics :** le plan montre bien que le lotissement est pris en compte dans l'expérimentation de l'optimisation de l'éclairage. De plus, il est très complexe et également coûteux de mettre en place des systèmes de détection de présence, même lors de la réalisation de nouvelles voies. En effet, il faudrait installer un détecteur à chaque entrée charretière et la technologie de ces appareils n'est pas encore en capacité de différencier le passage d'un oiseau ou d'un chat pour le déclenchement de l'éclairage. Le service Eclairage public a donc fait le choix d'inscrire dans le règlement des nouveaux lotissements l'extinction de l'éclairage.

- *Qu'en est-il de la généralisation de l'utilisation des systèmes d'éclairage à LEDS, moins énergivores que les appareils utilisés à ce jour ?*

**Réponse de la direction des Espaces publics :** ce type de système s'est avéré néfaste pour la biodiversité, les ultraviolets qu'il contient sont très attractifs pour les insectes. Nous le développons seulement en zone urbaine et sur des zones éloignées de la trame Verte et bleue.

- *La place du Temple a été restructurée en matière d'éclairage public, a-t-on déjà un aperçu de l'impact financier de ce projet ?*

**Réponse de la direction des Espaces publics :** ce changement est trop récent pour pouvoir être mesuré.

- *Le manque d'éclairage incite à la délinquance, qu'est-il prévu pour aller à l'encontre de ce genre de phénomènes ?*

**Réponse de la direction des Espaces publics :** la réponse est illustrée par l'expérience d'extinction de l'ensemble de l'éclairage public au sein de la commune de Cerizay dans les Deux-Sèvres. L'extinction des luminaires a permis de trouver un certain nombre de réponses à 2 problématiques :

- Celle des rassemblements des jeunes sur les espaces publics de nuit : sans éclairage, les rassemblements ont simplement pris fin sur les places éteintes.
- Celle des cambriolages de nuit : ce sont les officiers de la gendarmerie qui ont fait un retour très positif sur l'extinction de l'éclairage qui leur permet de mieux traquer et par conséquent de prendre les acteurs du délit sur le fait accompli étant donné qu'ils ne sont pas vus.

Il est important de souligner que la peur du noir est un sentiment universel partagé par nombre de personnes ; toutefois, même sans éclairage public, la nuit n'est jamais totalement noire. C'est la raison pour laquelle le retour des riverains et usagers est essentiel pour une optimisation de ce projet.

Enfin, il est également nécessaire de préciser que ce n'est pas l'existence de l'éclairage public qui est la cause exclusive des actes de vandalisme et des dégradations dans l'espace public. En effet, ce type d'actes est souvent réalisé sur des secteurs isolés, à l'abri des regards, du passage régulier d'usagers, que ces espaces soient éclairés ou non.

- *La mise en œuvre de ce projet nécessite de mieux baliser le croisement de la place du Bijou (carrefour identifié comme dangereux).*

**Réponse de la direction des Espaces publics :** il est tout à fait envisageable de prévoir des chevrons et du balisage de prévention. De plus, il est prévu dans le projet d'implanter une signalétique aux différentes entrées de la zone pour assurer une information auprès des usagers. La signalisation au sol pourra également être reprise.

- *Ce projet nécessite également d'assurer la sécurisation de la continuité piétonne sur la rue du moulin d'âne qui n'est pas équipée de trottoirs sur tout son long.*

**Réponse d'Amaury BREUILLE :** il paraît en effet important d'étudier la mise en place d'une continuité piétonne sur l'ensemble de la rue qui soit sécurisée sur un côté de la voie et qui pourra également être utile la journée.

## **II - Aménagement de la Place Henri Lambert :**

Dans le cadre de ce projet, une séance de travail a eu lieu le 12 décembre 2012. Egalement, une visite sur site a été réalisée le 04 février dernier.

Rue du Dixième, les travaux afin de déplacer le terminus des lignes de bus ont débuté et devraient se terminer d'ici fin avril.

Il avait été évoqué l'acquisition des ex-locaux du CRAN mais le coût d'acquisition et de démolition de ce bâtiment s'avère trop important au regard du nombre de places de stationnement que cette acquisition générerait. En effet, ce projet n'est pas viable au regard de la rationalité de l'utilisation des deniers publics : chantier estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros pour la seule création de 7 places de stationnement. Enfin, la SA HLM, aujourd'hui propriétaire du bâtiment et du terrain n'est pas disposée à ne céder que le terrain qui jouxte la place H. Lambert.

Le projet d'aménagement de la Place Henri Lambert prévoit par conséquent 26 places de stationnement dont 1 pour les personnes à mobilité réduite. Pour mémoire, à l'heure actuelle on compte 18 places réglementaires. Il est également envisagé la création de 7 places supplémentaires rue du Dixième, qui se situe à proximité de la maison des associations.

Egalement, le déplacement de la gloriette, afin de la valoriser, plus au centre, fait partie intégrante du projet. Son coût est fixé à 10 000 €.

Le projet d'aménagement de la place H Lambert dépasse, en termes de budget l'enveloppe de crédits d'investissements allouée au Conseil de quartier de Ste Pezenne. Au regard de cet élément, si le conseil vote l'intégralité de son enveloppe sur ce projet, les moyens supplémentaires requis seront abondés par le biais des reliquats des crédits de quartier. Il est souligné que le projet est en cohérence avec ce qui a déjà été commencé. Il est rappelé que la place est au départ des sentiers pédestres de Sainte-Pezenne et qu'ainsi, une logique valorisante est donc suivie.

Actuellement, 140 places de stationnement sont existantes aux alentours de la maison des associations. A priori une bonne moitié est utilisée par les riverains. Les jours de spectacles, il est toléré de stationner hors des places matérialisées. Le projet d'aménagement proposé par le bureau d'études de la direction des Espaces publics concilie les usages (stationnement mais aussi lieu de rencontres, de promenades) et la valorisation (dégagement de la vue et des perspectives sur la vallée et préservation du fonds végétal).

Le vote du budget par le Conseil de Quartier : 100 000 € sur l'ensemble de ses crédits d'investissement, voté à l'unanimité des conseillers présents.

La création des 7 places sur la rue du Dixième sera soumise aux riverains par info-quartiers prochainement.

## **III - Aménagement hameau de BUFFEVENT :**

Le 04 mars 2013, une visite sur site a été réalisée en présence de riverains, des services de la Ville de Niort, direction des Vies participatives et direction des Espaces publics et de Jacques TAPIN. Le projet mis à jour à la suite de cette rencontre est présenté au Conseil de quartier.

L'implantation de coussins berlinois sera réalisée sur plusieurs secteurs de Buffevent et Sérigny, en respectant avec les conclusions de la rencontre sur site. Il a été acté l'implantation de coussins berlinois plutôt que de passages surélevés afin de pouvoir réajuster leur positionnement si nécessaire.

Au niveau de la route de Sérigny, il a été proposé d'implanter un cédez-le-passage sur la rue des Petites vallées et de créer une chicane agricole (comme il en a été installé une sur la rue de la Mineraie et sur le haut de la rue de la Routière), c'est-à-dire un rétrécissement de la voie avec un système de priorité de passage qui peut tout de même être franchissable par des engins agricoles.

A l'entrée du hameau de Buffevent, au carrefour avec l'avenue de Nantes, un travail en commun avec le Conseil Général des Deux-Sèvres est engagé.

Enfin, il est prévu un comptage des véhicules et de leur vitesse début juin. A la suite des retours de ces comptages, un planning des travaux sera élaboré et communiqué au conseil.

Pour information, l'aménagement de ce projet nécessite un investissement de 23 000 € qui seront financés sur les reliquats des crédits de quartier 2013.

Concernant le projet d'aménagement du carrefour avec l'avenue de Nantes, un courrier a été envoyé au conseil général 79 début février : depuis un travail commun a été engagé entre les services techniques des 2 collectivités.

#### **IV - Route de Coulonges, Aménagement devant le lycée horticole :**

Projet d'implantation de feux intelligents sur le carrefour Route de Coulonges - Hometrou – Henri Fabre ainsi qu'au carrefour route de Coulonges - Coteau St Hubert.

Une visite sur site avec le pharmacien du carrefour Hometrou-Coulonges a eu lieu début mars avec J. BIRET et la direction des Vies participatives. Elle fait suite à une rencontre des services techniques avec les représentants du lycée Horticole qui ont validé le projet d'aménagement :

Le pharmacien exprime sa satisfaction concernant le projet sur 4 points essentiels :

- La mise en place d'un aménagement de sécurité des piétons à proximité d'un lycée, d'un collège et de différents commerces ou services de proximité (pharmacie, poste, banques,...)
- La valorisation et sécurisation des passages piétons qui limite la traversée des usagers
- Le changement d'accès pour la rue de l'Hometrou qui aura pour intérêt de limiter la vitesse des véhicules qui s'y engagent
- L'implantation de feux dits intelligents qui permettra de fluidifier le trafic sur ce tronçon de la route de Coulonges.

Il subsiste toutefois 3 demandes qui ont été transmises directement par le pharmacien par le biais d'un courrier. Les requêtes sont les suivantes :

- L'une concerne le traitement du feu du lycée horticole : sera-t-il toujours orange clignotant ? Ce fonctionnement s'avère dangereux pour les véhicules qui arrivent notamment de la rue de l'Hometrou.
- Concernant une vigilance toute particulière dans l'aménagement du carrefour de la rue H. Fabre au niveau duquel sont implantées quelques places de stationnement devant la pharmacie pour permettre un accès facilité notamment à la case pour les personnes à mobilité réduite.
- Le pharmacien relaie également la demande de marquage du tourne-à-gauche au milieu du carrefour sur la route de Coulonges en direction de la rue H. Fabre.

Ces demandes ont été relayées aux services concernés.

La direction des Vies participatives rappelle que les travaux sont prévus pour être réalisés avec, dans un premier temps, l'effacement des réseaux par les concessionnaires puis la réalisation des travaux d'aménagement et de mise en place des nouveaux feux.

#### **V - Réfection des escaliers rue de la Grimpette :**

Le projet de création d'escaliers sur le haut de la rue de la Grimpette devrait démarrer à la mi-avril.

La commission Patrimoine indique qu'il est nécessaire de procéder au débroussaillage des parcelles 26 et 27 et du terrain légué par Mme Lestable, avant d'envisager tout aménagement.

La direction des Vies participatives précise que la demande a été relayée mais même si ce terrain est devenu une propriété ville de Niort, cela ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'un espace public. Il se peut que ce terrain relève pour le moment du domaine privé de la ville et par conséquent qu'il soit non accessible pour le public.

Information : les crédits votés en octobre 2012 pour lancer le projet d'aménagement d'une placette sur le terrain légué récemment à la ville de Niort, n'ont pas été reportés : la Chambre régionale des Comptes a imposé à la municipalité de ne plus reporter les crédits d'investissement s'ils n'avaient pas été engagés de manière concrète.

En fin d'année, ce projet n'était pas suffisamment abouti au point d'avoir pu déterminer le prestataire pour les travaux. Les crédits n'étant pas engagés, ils n'ont pas pu être reportés.

La commission demande s'il est envisageable d'obtenir des fonds liés aux crédits mutualisés pour que ce projet voie le jour ?

J. TAPIN répons que des arbitrages seront nécessaires concernant les reliquats des crédits de quartier. Ste Pezenne ayant utilisé l'intégralité de ses crédits pour l'aménagement de la place H Lambert, il y aura des priorités à émettre : aménagement de la rue Buffevent, création d'une placette Grimpette,...

## **VI/ CSC Ste Pezenne**

### **• Travaux**

Quand sont prévus les travaux ? Une délibération est passée récemment (dernier CM du 4 février 2013). La direction des Vies participatives répond qu'a priori les travaux sur le bâtiment devraient se dérouler durant l'été 2013, ceux concernant les aménagements extérieurs sont prévus à la mi-mai pour 4 semaines de travaux.

### **• Présence de jeunes / ados aux abords**

La nouvelle directrice du CSC s'est saisie du dossier. Une rencontre avec la directrice générale adjointe en charge de la jeunesse entre autres a eu lieu en vue de la mise en place d'un travail en partenariat à relancer entre les services de la ville et le centre socioculturel.

De plus, les relations entre les services de la préfecture, du commissariat et du conseil général se poursuivent pour mettre à profit des jeunes des différents outils dont chaque entité dispose pour les accompagner.

## **VI/ Impasse Puget : proposition création cheminement piéton**

A l'instar de la création de la placette des escaliers de la Grimpette, les crédits n'ont pas non plus pu être reportés pour ce projet pour les raisons suivantes :

- projet non abouti
- projet non considéré comme prioritaire par le Conseil de quartier, l'origine de la demande n'est pas clairement identifiée.
- aucune concertation avec les riverains n'avait été effectuée

Le Conseil de quartier s'accorde sur le principe de suspendre ce projet.

## **VII - Information extension de la bibliothèque de Ste Pezenne (CAN) :**

La Communauté d'agglomération niortaise a reçu et accepté officiellement la proposition d'extension de la bibliothèque dans les locaux de l'ex-mairie de quartier. Une rencontre a eu lieu avec le responsable du réseau de lecture publique et des bibliothèques et médiathèques de la CAN pour une présentation du projet.

## **VIII – Salle des Fêtes :**

Le remplacement de penderies et autres petits travaux de réparations sont estimés à 2000 €.

Les membres du Conseil de quartier rappellent la nécessité et l'urgence de mettre en place une procédure d'état des lieux d'entrée et de sortie des salles louées par la ville afin d'éviter leurs dégradations qui s'avèrent trop régulières notamment à la salle des fêtes de Ste Pezenne.

J. BIRET répond que ce type de procédures pourrait être repensé si la municipalité décide de mettre en œuvre une délégation de service public pour assurer la gestion de ces équipements.

La direction des Vies participatives indique que seul le Conseil de quartier de Ste Pezenne fait remonter ce type de problèmes, alors que la ville loue un certain nombre de salles sur l'ensemble de son territoire.

## **IX - Pexifolies 2014**

Les Conseils de quartier vont prochainement être mis en sommeil avec l'arrivée prochaine de la campagne électorale.

C'est la raison pour laquelle il est proposé aux organisateurs de Pexifolies, le CAP et le CSC de proposer les esquisses du projet ainsi qu'un budget prévisionnel, et par conséquent le montant de la participation financière demandé au Conseil de quartier de Ste Pezenne à la prochaine réunion en juin prochain. Ainsi cette enveloppe pourra être votée et réservée pour juin 2014.

## **X - Retour sur les commissions :**

### **• Commission intergénérationnel**

**Création de jardins solidaires :** le CSC de Ste Pezenne accepte de porter le projet. 2 terrains ont été identifiés (rue Malherbe et sur le parc du Grand Feu).

Une visite des jardins partagés et du plateau multisports est à programmer prochainement avec les services techniques.

Création d'un terrain multisports sur la rue du Coteau St Hubert : la commission intergénérationnelle propose de mener une réflexion sur la réalisation d'un terrain multisports au niveau de l'actuel terrain de basket sur la rue du Coteau St Hubert. Ce terrain est une propriété ville de Niort. Une visite avec les techniciens concernés est à organiser prochainement.

#### • **Mobilité - Espaces publics**

Dans la rue Louis Merle, la vitesse des véhicules est jugée excessive. Egalement, les trottoirs sont inexistant. Il a été demandé qu'un panneau de limitation de vitesse soit posé. Une fiche de proximité est rédigée pour lancer l'instruction au sein des services techniques.

Dans l'impasse du Bijou, le chemin qui a été privatisé par un riverain (fermeture par un portillon qui donne la sensation de pénétrer sur un espace privé) est en fait communal. Aussi, les services de la Ville vont intervenir pour le rendre à nouveau accessible.

Dans la rue de la Verrerie, les plots directionnels posés par les services de la Ville afin de limiter des excès de vitesse, sont trop près du trottoir. Il a été également souligné qu'un plot empêchant le stationnement sur le trottoir entre Saint Hubert et Telouze est mal situé.

### **XI - Informations diverses :**

#### **1/ Information installation 2 Défibrillateurs à la salle des Fêtes et dans les locaux de la maison des associations : (utilisation reliquats crédits de quartier 2012)**

- 2 packs défibrillateurs,
- 2 paires électrodes
- 4 paires électrodes pédiatriques
- 2 panneaux signalétiques normés
- 2 boîtiers muraux avec alarme
- 1 bloc alimentation pour boîtier
- 2 kits d'intervention

**TOTAL = 3 500€**

#### **2/ Information réunion publique très haut débit**

La Municipalité prévoit l'organisation d'une réunion spécifique sur la thématique. Les Conseils de quartier seront informés de la date prochainement.

#### **3/ Semaine du développement durable – 2 au 6 avril 2013**

- Balade Géologique en Centre-ville
- ReDécouvrez le parc des Brizeaux, poumon vert du quartier !

#### **4/ Projet Fabriqué à Niort – 2ème temps fort**

- **À partir du 13 avril : Cie Entre chien et loup**

« 12 femmes ouvrent hier »,

Exposition dans les jardins de la villa Pérochon (Centre d'Art Contemporain de la Photographie)

- **Les 15 et 16 juin 2013 : « Ouvriers niortais »**

Spectacle vivant de plein air aux usines Boinot, par Jean-Pierre Bodin de la cie La Mouline.

#### **5/ Les réunions thématiques citoyennes de la Vallée Guyot (18h30)**

- Agriculture et écologie urbaine : Mercredi 20 mars – Centre Du Guesclin
- Commerces, services, économie sociale et solidaire : Mercredi 10 avril – Centre Du Guesclin
- Santé et perte d'autonomie : Jeudi 16 mai – Centre Du Guesclin
- Temps Libre, solidarité et inter génération : Jeudi 6 juin – Hôtel de Ville
- Habitats et logements : Mercredi 19 juin – Centre Du Guesclin

#### **6/ Prochaines réunions Conseil de quartier Ste Pezenne**

- **Bureau : LUNDI 13 MAI 2013 à 18h30**
- CQ : Mercredi 5 juin 2013 à la salle des fêtes

### **XII - Questions diverses :**

1/ Quel projet pour le devenir de l'aménagement aux abords du crématorium, au carrefour de la Route de Coulonges et de la rue de la Routière ? L'aménagement d'un rond-point est d'utilité publique.



2/ Il est évoqué le problème des dépôts sauvages ainsi que des déchets qui tombent des remorques non bâchées sur la route de Sérigny et la rue de Buffevent qui mènent à la déchetterie du Vallon d 'Arty. Une verbalisation avec amende de police est urgente.

3/ Il est évoqué un problème de micro-signalétique pour l'accès au Grand Feu. Il manque un certain nombre de panneaux pour faciliter la direction des usagers.

4/ Il est signalé un problème de sécurité des piétons sur la rue de la Routière.

La fréquentation de la rue de la routière par les piétons a fortement augmenté ces derniers mois, du fait de l'ouverture d'un centre commercial (boulangerie, plaisirs fermiers...); des familles avec jeunes enfants ou des personnes âgées s'y rendent à pied; or sur cette route, il n'y a aucun trottoir ou passage protégé pour assurer la sécurité des piétons, dans un secteur où la circulation automobile est importante et où les voitures ont tendance à rouler vite, malgré les aménagements effectués pour réduire cette vitesse.

Le CAP demande donc que la ville aménage un passage protégé pour les piétons, peut-être d'un seul côté de la route; il nous paraît urgent d'intervenir avant qu'il y ait un accident.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 23h15.

\*\*\*

*\* Pour toute modification ou contestation de ce relevé de conclusions, merci de bien vouloir contacter Bénédicte GABRIEL au 05.49.78.77.26*